



FLASH FÉDÉRATION

Note d'information périodique de la
FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

N° 154 – juillet-août 2009

2008ISSN 1240 - 344X

Congrès national de la Fédération Française de Généalogie (Marne-la-Vallée, 22-24 mai 2009) Extraits de l'allocution de Madame la directrice des Archives de France

« Parmi nos concitoyens, les généalogistes sont les premiers intéressés par toutes ces actions : ils sont d'ailleurs toujours aussi nombreux à fréquenter les services d'archives.

Au début des années 2000, les enquêtes réalisées par le ministère de la Culture avaient montré que près des 2/3 des lecteurs des services départementaux et communaux étaient des généalogistes. Neuf ans plus tard, ils représentent toujours 60% de ce lectorat.

Le nombre de lecteurs (254 000 lecteurs en 2007) et de séances de travail sont inchangés depuis 2005. Plusieurs paramètres l'expliquent : opérations de mise en ligne des images de l'état civil et des bases de données nominatives, attitude plus « consumériste » de lecteurs de plus en plus « pressés », etc., sans compter la hausse spectaculaire de la consultation « on line » des archives : 24 millions de visiteurs des sites Internet des Archives en 2007 ; 440 millions de pages vues !

Au-delà des salles de lecture, les vraies comme les virtuelles, vous connaissez la richesse et le caractère multiforme de la relation que les services d'archives entretiennent avec vous, le public des généalogistes. Je voudrais vous en rappeler quelques exemples concrets :

- collaboration étroite entre les cercles et près de la moitié des services départementaux ;
- cours de paléographie ;
- ateliers pour adultes sur le cadastre, les fonds notariaux ;
- fiches d'aide à la recherche et séance de formation aux CARAN ;
- ateliers de services éducatifs ; etc. »

« La direction des Archives de France et le réseau des services d'archives publics font de très gros efforts pour faciliter aux généalogistes l'accès aux documents d'archives à caractère généalogique. C'est un exemple de coopération qui marche entre l'État et les départements. C'est aussi une vraie révolution qui s'opère. Quelques chiffres sont à cet égard éloquentes.

Sur 125 millions de pages de registres paroissiaux et d'état civil numérisées à ce jour par les services d'archives publics, 90 millions de pages sont d'ores et déjà disponibles en ligne sur les sites Internet de 40 départements dont les 3 millions de la Seine-et-Marne récemment.

Les documents intéressant les généalogistes sont très nettement privilégiés dans les campagnes de numérisation. Cela témoigne de la part de nos services d'une remarquable adaptation à la demande. En termes de volumes, on trouve en deuxième place, derrière les registres paroissiaux et d'état civil, les archives notariales (près de 5 millions de pages numérisées ou en cours de numérisation), puis les recensements de population (3 millions de pages), et bien sûr le cadastre avec 1 demi-million d'images.

C'est bien évidemment le réseau des Archives départementales qui a, dans ce domaine, lancé les plus grandes opérations, avec 88 millions de pages en ligne, loin devant les Archives nationales

(1,8 millions de pages en ligne) et les Archives municipales (800 000 pages en ligne). Je tiens à le souligner et à remercier tous ces acteurs majeurs.

La direction des Archives de France s'efforce de valoriser et de fédérer les actions réalisées sur l'ensemble du territoire par le réseau des services publics d'archives. Une carte des services ayant numérisé et mis en ligne les registres paroissiaux et d'état civil, ou étant sur le point de le faire, vient ainsi d'être publiée sur le site Internet de la Direction des Archives de France.

La direction des Archives de France contribue en outre au portail ministériel Patrimoine numérique, qui décrit les collections du patrimoine culturel numérisées. Un vaste travail de mise à jour est en cours, afin d'obtenir au second semestre 2009 un tableau véritablement complet des ressources archivistiques numérisées, qu'il s'agisse de fonds généalogiques ou autres (en particulier iconographiques) ».

La volumétrie de l'onglet Généalogie pourra ainsi atteindre plus de 10 millions de notices avant la fin de l'année 2009. À plus long terme, il pourra offrir une porte d'entrée unique aux multiples bases de données nominatives gratuites qui résultent des efforts des services d'archives publics, des associations de généalogistes, des annotateurs bénévoles qui participent aux programmes d'indexation collaborative.

Le moteur de recherche sémantique et les fonctionnalités remarquables de « Généalogie » constituent une avancée notable par rapport aux sites généalogiques existants, associatifs comme commerciaux, ou par rapport à l'ancien Nomina :

- qualité de la recherche : extension des recherches aux noms et prénoms proches par un élargissement phonétique et un correcteur orthographique,
- accessibilité : l'interface est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap, en particulier visuel, et elle est trilingue (français, anglais, espagnol),
- navigation : les « filtres » de la partie gauche de l'écran simplifient considérablement la lecture et l'affinage des résultats,
- utilisation des résultats : l'export des réponses est possible ».

Martine de Boisdeffre

LES RENDEZ-VOUS DE LA FÉDÉRATION

Ce tableau vous aide à noter sur votre agenda les dates à réserver pour la Fédération :

17 septembre 2009	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
15 octobre 2009	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
17 octobre 2009	Journée Portes ouvertes	Tour ESSOR - Pantin
24 octobre 2009	Conseil d'administration	Tour ESSOR - Pantin
26 novembre 2009	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
28 novembre 2009	Réunion Bigenet	Tour ESSOR - Pantin
12 décembre 2009	Les Assises de la Généalogie	Paris 75012

CALENDRIER DE LA GÉNÉALOGIE

Ces manifestations jalonnent notre vie généalogique. Nous mettons ce tableau à jour régulièrement, n'hésitez pas à nous informer des dates et du contenu de celles que vous organisez.

10^{èmes} rencontres manchoises 5 et 6/09/2009 Sainteny (50)
Organisées par le Cercle de la Manche sur le thème « la vie dans les marais du Cotentin » (consultation des nouveaux relevés effectués à cette occasion, expositions et dédicace d'ouvrages) de 10h à 18h.
Colloque « les soldats de Montcalm » 1/10/2009 Vincennes (94)
Organisé par le Service Historique des Armées et la FFG.
Journées nationales de la généalogie 1-4/10 2009 au Beausset (83)
Organisées par l'Association Généalogique du Var, Salle Azur (au-dessus de la poste).

2^{ème} journée ligérienne de généalogie 3/10/2009 à Panissières (42)

Organisée conjointement par l'Association Généalogique de la Loire et Ceux du Roannais
site : www.loiregenealogie.org

Journées nationales de la généalogie 3-4/10/2009 Toulouse (31)

Organisées par l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain au Centre culturel de Fontaine-Lestang, 59 rue Vestrepain, à Toulouse (M^o Fontaine-Lestang) - Contact : tél 05 34 63 91 06 - Site : <http://www.egmt.org> - Courriel : contact@egmt.org

VI^e rencontres régionales de l'Union Poitou Charentes 10 et 11/10/2009 Niort (79)

Organisées par le Cercle généalogique des Deux-Sèvres à Niort, Dôme de Noron
Contact : tel 05 49 24 99 39 et 05 49 35 29 21 - Courriel : genea79@wanadoo.fr

Rencontre annuelle des cercles de l'Union Généalogique Aquitaine Pyrénées 24/10/2009 Gujan Mestras (33)

Organisée par le Cercle généalogique du Bassin d'Arcachon et Pays de Buch - ouvert au public de 9 h à 18 h. contact: genea.paysbuch@orange.fr

Généalogie et Paléographie 7/11/2009 Avranches (50)

Organisées par le Cercle de la Manche au scriptorial d'Avranches : ateliers, visites guidées du scriptorial.

Les Assises de la Généalogie 12/12/2009 Paris (75)

Organisées par la FFG - Sur le thème : recherches généalogiques en Europe.

XXIX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique 12-17/09/2010 Stuttgart (Allemagne)

Organisé par PROHERALDICA, Deutsche Forschungsgesellschaft für Heraldik und Genealogie mbh (Julius-Hôlder-Str 45,D-70597 Stuttgart) et Wappen-HEROLD, Deutsch Heraldische Gesellschaft e.V. (Hauffstr. 35,D-72622 Nürtingen).

Toutes informations supplémentaires peuvent être demandées (en Français) à Michel Banville, Secrétaire Général du Bureau Permanent des Congrès : [\[mgbanvil@sympatico.ca\]](mailto:mgbanvil@sympatico.ca)

XXI^e Congrès national de généalogie 3-5/6/2011 Roubaix (59)

Organisé par l'Union des Cercles Généalogiques d'Entreprises -
courriel : congresffgroubaix2011@orange.fr site : <http://www.ucge.free.fr>

ACTION FÉDÉRALE**□ Journées Portes ouvertes : 17 octobre 2009 de 10h à 18h.**

Les antennes franciliennes du Cercle généalogique de Touraine, du Haut-Berry, du Loir et Cher, de la Charente, de la Marche et le Limousin, de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de l'EGMT ainsi que du Loiret Généalogique, du Cercle généalogique Poitevin (à confirmer) et d'Italie (Racines Italiennes) recevront les visiteurs intéressés par les recherches dans ces régions. Ils leur donneront des renseignements sur les recherches et leurs bases de données.

DIVERS**□ Journées d'études**

Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques organisent des journées d'études le 13 et 14 octobre, sur le thème : « *Langues, communautés et territoires en France aujourd'hui – Recherches et enquêtes en ethnologie et en linguistique* ».

Renseignements 01 55 95 89 30

COURS DE LA FFG

Rappel du calendrier des cours organisés par la FFG : 20 novembre, 18 décembre, 22 janvier, 26 février, 19 mars, 9 avril.

Détail sur les flashes de mars et juin 2009

BON A SAVOIR

□ Conservation des archives associatives

Nature des documents	Durée minimale de conservation	Observations
<i>Création de l'association</i> - statuts - déclaration à la préfecture - insertion au Journal officiel - registre spécial	illimitée	L'association est régie par le droit des contrats - articles 1108 et suivants du Code Civil. Le contrat (les statuts) doit être conservé
<i>Fonctionnement de l'association</i> - comptes rendus des assemblées générales et des conseils d'administration - feuilles de présence - listes des adhérents - rapports du commissaire aux comptes	30 ans	Référence : article 2262 du Code civil « <i>Toutes les actions tant réelles que personnelles sont prescrites par trente ans...</i> »
<i>Comptabilité</i> - factures - documents bancaire - comptes annuels - livres comptables (livre journal, grand livre, livre d'inventaire)	10 ans	Référence : Code du commerce, article L. 123-22 « <i>Les documents comptables et les pièces justificatives sont conservés pendant dix ans</i> »
<i>Documents fiscaux</i> - listes des donateurs et montants des versements - versements de salaires, honoraires et droits d'auteur - factures d'achats de biens et de services - déclarations d'impôts sur les bénéfices, de TVA, de taxe professionnelle, de taxes sur les salaires	6 ans	Référence : livre des procédures fiscales - - article L. 82 B - article 102 B Obligation de conservation « <i>pendant un délai de six ans à compter de la date de la dernière opération mentionnée sur les livres ou registres...</i> »
<i>Activités</i> - correspondances - dossiers de presse - publications - comptes rendus - dossiers de projet	Pas d'obligation légale	II est conseillé de garder une trace des productions marquantes de l'association. C'est un patrimoine qui peut avoir un intérêt pratique ou historique
<i>Locaux</i> - bail - quittances de loyer - conventions de mise à disposition d'un local communal - contrats d'assurance - quittances de prime d'assurance	Illimité 10 ans Illimité Illimité 2 ans	
<i>Gestion du Personnel</i> - doubles des bulletins de paye et des certificats de travail - registre du personnel - déclarations Urssaf et Assedic - déclarations retraite complémentaire	6 ans 6 ans 3 ans 10 ans	II est conseillé de conserver ces documents au moins dix ans ou de manière illimitée afin de pouvoir répondre à des demandes de salariés ou d'ex-salariés par exemple en vue de reconstituer une carrière.

Sources « Associations mode d'emploi, n° 110 juin-juillet 2009

FLASH-FÉDÉRATION – N° 154

Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

HISTOIRE des FAMILLES. HERALDIQUE. SIGILLOGRAPHIE

MAISON DE LA GÉNÉALOGIE ®

Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX

Association selon la loi de 1901 – SIRET N° 322 548 652 00039

tél. : +33 (0)1 57 42 90 82 - courriel: ffg@genefede.org

Sites Internet : <http://www.genefede.fr> – <http://www.bigenet.fr>.

Directeur de la publication: Michel SEMENTERY.



Ministère de la Culture et de la Communication

26 MAI 2000

Le Chef de Cabinet

Monsieur Michel SEMENTERY
Président de la fédération française de généalogie
Tour Essor 93
14, rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

Nos réf. : CC/27110/BPO

Monsieur le Président,

Les services de la présidence de la République ont fait part à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, de vos observations sur l'avenir de la direction des Archives de France (DAF).

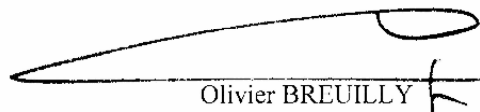
La ministre, très attentive aux préoccupations des acteurs du monde associatif, a pris connaissance de votre correspondance avec attention. Elle me charge de vous confirmer que, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la DAF sera intégrée à la nouvelle direction générale des patrimoines.

Cette réorganisation, telle qu'elle se dessine aujourd'hui, donne un cadre d'action cohérent à une administration centrale repositionnée sur ses fonctions stratégiques. Par une simplification de ses principes d'organisation, elle accroît la lisibilité des missions du ministère de la Culture et de la Communication, tout en rendant possible l'amélioration de ses modes de fonctionnement et l'optimisation de ses ressources. Ainsi, l'organisation de la direction générale des patrimoines veille à bien identifier les compétences métier qui l'animent et qui lui donnent sa légitimité.

Aussi les Archives vont-elles demeurer un service sectoriel clairement identifié, apte à exercer ses missions interministérielles. Ce service sera notamment responsable des politiques de collecte et de traitement sur tous supports, traditionnels et numériques, ainsi que des politiques d'accès. Il exercera un rôle de tête de réseau tant sur le plan national, auprès des Archives nationales et des services d'archives territoriaux, que sur le plan international.

La ministre tient donc à vous assurer que la réforme de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ne saurait en aucune façon nuire à une politique nationale des archives ni empêcher le libre accès des citoyens à ces dernières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

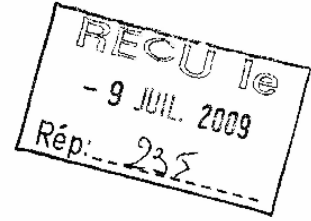


Olivier BREUILLY



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SOUS-DIRECTION
DES COMPÉTENCES ET
DES INSTITUTIONS LOCALES

BUREAU DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Virginie FRANCOIS

CIL3 - VF/VF
☎ 01-40-07-23-23
Fax : 01-49-27-40-06
Départ n° 2009-30777

Paris, le

01 JUL 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 mai 2009, vous avez appelé l'attention de madame le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'application des dispositions de l'article L. 213-2 du code du patrimoine.

Les dispositions de cet article, telles qu'issues de la loi 2008-696 du 15 juillet 2008, portent dorénavant les délais de communicabilité des registres de naissance et de mariage de l'état-civil de cent ans à « soixante-quinze ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier ou d'un délai de vingt cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé si ce dernier délai est plus bref ».

La nouvelle rédaction de l'article L. 213-2 du code du patrimoine est d'application immédiate mais il semblerait que quelques communes n'appliquent pas ces nouvelles dispositions.

Etant donné la sensibilité du sujet, la communication des actes d'état-civil s'effectuant maintenant parfois pour des personnes encore en vie du fait de la diminution du délai de communicabilité, la direction des archives de France prépare, en association avec les services du ministère de la justice et les miens, une circulaire afin de sensibiliser à ce nouveau dispositif juridique les autorités locales, via les préfets et les directeurs départementaux des services d'archives.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Michel SEMENTERY
Président de la fédération française de généalogie
14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

Pour le ministre et par délégation,
le sous-directeur des compétences
et des institutions locales

Daniel BARNIER